



Lettre d'autorisation paternelle

Par **Khedidja&**, le **01/12/2021** à **17:40**

Bonsoir,

pour le dépôt de dossier auprès de l'ofii pour un regroupement familial il est demandé

"lettre de l'autre parent autorisant la venue de l'enfant en France (dont la signature est authentifiée dans les formes de la législation du pays de résidence ou par le consulat de France compétent)."

Je ne suis pas en contact avec le père de mon enfant . Sur mon jugement de divorce en Algérie j'ai la tutelle. Dois je faire le forcing pour prendre contact avec lui ou est ce que je peux éviter cela.

Si je dois prendre contact avec lui quel serait la lettre type à écrire et surtout où doit-il faire authentifier sa signature.

Merci pour votre aide